



## La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides : un outil de proximité



### Permanences

Maison mare de Simorre :

1<sup>er</sup> Jeudi de chaque mois de 9h à 12h

Mairie de Manciet :

1<sup>er</sup> Vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h

Bibliothèque de Montesquiou

2<sup>ème</sup> Jeudi de chaque mois de 9h à 12h

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER!**

Capucine BAILLOU - Françoise FAISSAT- Sophie HURTES  
Claire LEMOUZY - Thanh-Chi NGUYEN – Emilie PORTE

### ADASEA DU GERS

Maison de l'Agriculture - Route de Mirande BP 70161  
32003 AUCH CEDEX  
Tél. : 05.62.61.79.50 - Fax : 05.62.05.80.84  
<http://www.adasea32.fr>  
mail : a032@adasea.net

Action financée avec  
le concours de :



Concepts graphiques: ADASEA - Photos: © ADASEA - Impression: pour AFBP sur papier recyclé



## La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers

### Vous avez une Zone Humide ?

Vous êtes :

- gestionnaire et /ou propriétaire
- agriculteur, particulier, collectivité locale, association ...



*prairie humide ou inondable*



*mare*



*étang*

### Vous souhaitez

*un conseil, un appui technique ou  
des informations*

### Contactez-nous

**CATZH du Gers :**

**05.62.61.79.50**



## Les Zones humides du Gers

Espaces de transition entre terre et eau, les zones humides sont des **écosystèmes fragiles** qui jouent des **rôles essentiels pour la gestion de l'eau** et la préservation de la biodiversité au niveau :

- **écologique** : habitat de nombreuses espèces animales et végétales rares et menacées.
- **hydrologique** : protection et épuration des eaux, écrêtement des crues, soutien à l'étiage, recharge des nappes, atténuation de l'érosion.
- **économique** : pisciculture, abreuvement du bétail, fourrage, irrigation.
- **sociologique** : valorisation touristique et pédagogique, pêche, chasse, agrément.



Des **territoires gersois** se distinguent par un **réseau dense de zones humides** :

- **l'Armagnac** et ses **étangs** dont certains datent du Haut Moyen-Age,
- **l'Astarac** parsemé de **mares** et de **prairies humides**,
- **les vallées de la Gimone et de l'Arrats** avec leurs **prairies inondables**.

## La CATZH du Gers en action



**A Castelnau-Barbarens**, un couple d'agriculteurs a fait restaurer 2 mares. La CATZH a réalisé au préalable le cahier des charges et le dossier de demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

**A Perchède**, la CATZH a accompagné la commune pour la restauration d'un vieil étang, l'aménagement d'un sentier nature et la conception de panneaux pédagogiques.



**A Gimont**, 3 éleveurs se sont engagés dans la gestion durable de leurs prairies inondables dans le cadre d'un contrat MAEt (Mesure agricole environnementale territorialisée).



## La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) : quels services ?

### Information, sensibilisation, formation :

La CATZH vous informe sur **différents thèmes** : fonctionnement et richesse des zones humides, modalités de gestion, réglementation, espèces invasives, pisciculture, pratiques agricoles... Elle mobilise un **réseau de partenaires** sur ces questions pour répondre aux attentes des gestionnaires de ces milieux.



### Diagnostic, conseil :

Après une visite sur site, nous vous **conseillons sur les actions à mener** pour gérer et restaurer vos zones humides en tenant compte de leur usage, de leurs rôles environnementaux, de l'aspect réglementaire et des espèces présentes et assurons le **suivi du site**.



### Animation du réseau de gestionnaires :

**Journées d'échanges techniques** entre gestionnaires avec des visites de terrain, des réunions d'information et de la documentation.

Des **fiches techniques** sont à votre disposition sur notre site <http://www.adasea32.fr>

### Assistance technique et administrative :

La CATZH peut vous accompagner ou bien **guider le maître d'œuvre lors des travaux de restauration**. Elle apporte un appui pour la mise en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et pour le montage de **dossiers de demande de subvention**.



### Appui aux collectivités locales :

- Sensibilisation des collectivités à l'intérêt de **préserver et valoriser les zones humides** de leur territoire.
- Accompagnement **dans l'émergence de programmes d'actions** :
  - prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
  - mise en place de la **trame verte** et **bleue** communale...



**Pour adhérer au réseau c'est simple, gratuit et volontaire !**

**Vous accédez ainsi à l'ensemble des services proposés**

